



Mini
0,98 €/m³

2,00 (*) **Maxi**
€/m³ 3,04 €/m³

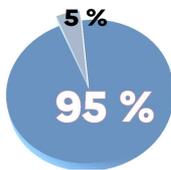
Prix moyen de l'eau potable TTC et redevance comprise sur la base de 120 m³ au 01/01/22

Prix moyen 2,13 €/m³ rapport national 2023

46 % des abonnés payent entre 2,00 et 2,50 le m³ d'eau potable
39 % des abonnés payent entre 1,70 et 2,00 le m³ d'eau potable

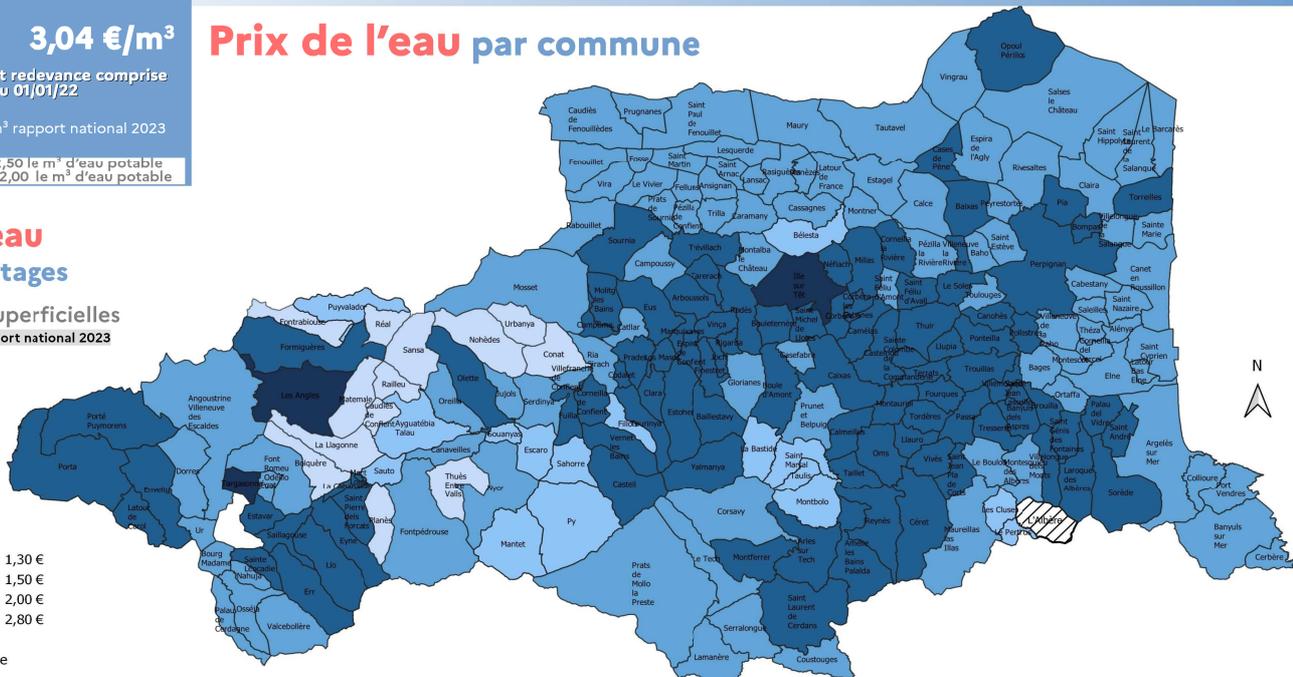
**Origine de l'eau
en nombre de captages**

Eaux superficielles
37 % rapport national 2023



Eaux souterraines
63 % rapport national 2023

Prix par m³
 >= 0,50 et < 1,30 €
 >= 1,30 et < 1,50 €
 >= 1,50 et < 2,00 €
 >= 2,00 et < 2,80 €
 >= 2,80 €
 Pas de donnée



Prix de l'eau par commune

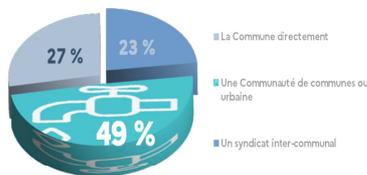
EAU POTABLE

**Dans les Pyrénées-Orientales
Année 2023**

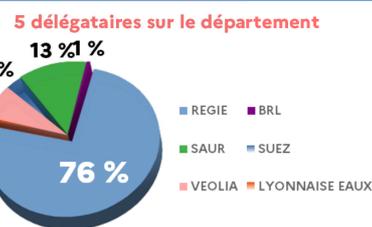
**Comment les services des 80
collectivités sont-ils organisés
et gérés ?**

Type de collectivités organisatrices

**Qui assure l'alimentation en eau potable des
226 communes ?**



**Mode de gestion
en pourcentage d'entités de gestion***



Volumes prélevés

**dans les ressources naturelles
par litre par jour
et par habitant permanent**

Volume d'eau prélevé par les collectivités (litre/jour/habitant permanent)
 < 100 litres
 >= 100 et < 150 litres
 >= 150 et < 200 litres
 >= 200 et < 250 litres
 > 250 litres
 Pas de donnée
 * Valeur moyenne du service inter-communal compétent



Consommation des ménages

156 Litres en moyenne par jour et par habitant
Consommation moyenne d'un ménage* 323 litres

148 litres par jour et par habitant
soit 54 m³/habitant/an
rapport national 2023

La taille moyenne des ménages est de 2,7 personnes par ménage dans les Pyrénées-Orientales

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans

0,61 % en moyenne 6,1 km de canalisations remplacées chaque année sur 1 000 km. Les canalisations restent en place environ 140 ans (malgré une durée de vie théorique environ 50 ans)

Rendement des réseaux de distribution

75 % en moyenne des entités de gestion disposent d'un rendement respectant la réglementation (1)
 64 %

81,5 % pour l'eau potable rapport national 2023

Sur 10 litres prélevés

3 litres n'arrivent pas au robinet
 2 litres sur 10 en moyenne rapport national 2023



* L'Insee, 2019



* Une entité de gestion correspond au croisement d'une compétence (exemple : eau potable ou assainissement) et un mode de gestion (régie, délégation, etc...)

(1) Selon décret n°2012-97 du 27/01/2012 dit décret « fuites » relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux de services publics à pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil.



Mini
0,41 €/m³

1,58
€/m³

Maxi
3,25 €/m³

Prix moyen 2,21 €/m³ rapport national 2023

Prix moyen de l'eau d'assainissement
sur la base de 120 m³ au 01/01/22

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans les Pyrénées-Orientales

Année 2023

Prix de l'eau d'assainissement par commune

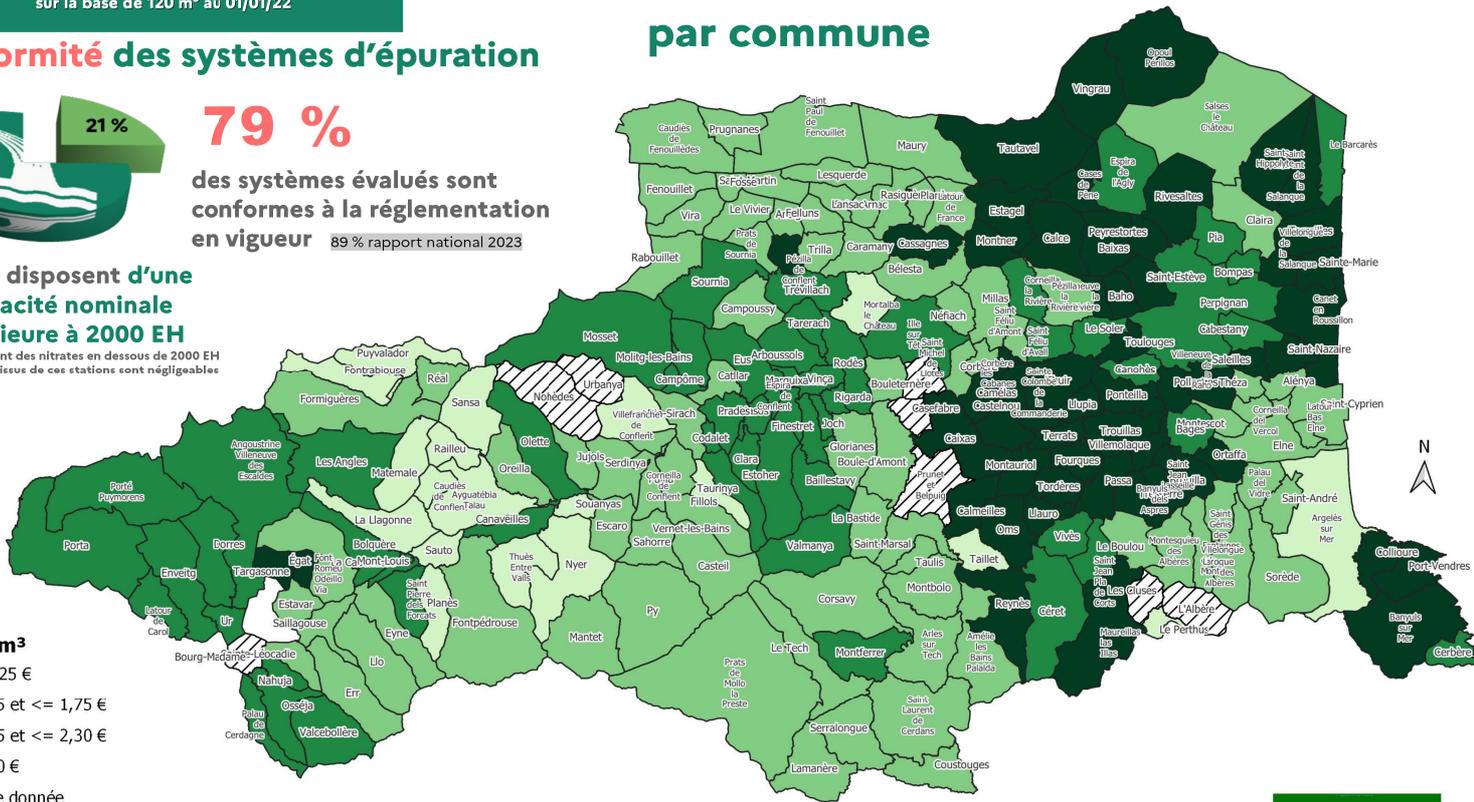
Conformité des systèmes d'épuration



79 %
des systèmes évalués sont
conformes à la réglementation
en vigueur **89 %** rapport national 2023

58 % disposent d'une
capacité nominale
inférieure à 2000 EH

Pas de traitement des nitrates en dessous de 2000 EH
car les nitrates issus de ces stations sont négligeables



Prix par m³
 <= 1.25 €
 > 1.25 et <= 1,75 €
 > 1,75 et <= 2,30 €
 > 2.30 €
 Pas de donnée

Comment les services des 84 collectivités sont-ils organisés et gérés ?

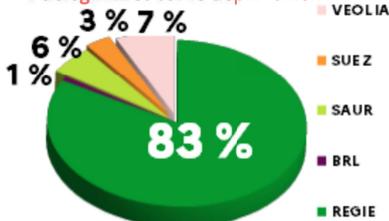
Type de collectivités organisatrices

Qui assure le traitement des eaux usées dans
les 218 communes ?



Mode de gestion

en pourcentage d'entités de gestion*
4 délégataires sur le département



Ancienneté des systèmes d'épuration

30 % des installations ont entre 10 à 20 ans

26 % des installations sont au dessus de 40 ans



Age moyen d'un
ouvrage 25.5 ans

Réseaux de collecte eaux usées

75 % Principalement séparatifs



21 % en unitaire

Différence entre réseau séparatif et unitaire : Le **réseau séparatif** d'eaux usées doit mener les eaux à une station d'épuration pour qu'elles y soient traitées alors que le **réseau unitaire** va collecter dans la même canalisation aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales. Toutes les eaux vont à une station d'épuration pour qu'elles y soient traitées.

Rejet par habitant

92 litres par habitant et par jour
Soit **85 m³** par an et par habitant

✓ **Sur 10 litres d'eau potable** délivrés aux abonnés
6 litres repartent vers la station d'épuration

